

WWW.pêche-haute-saône.com

SCANNEZ MOI

Préfecture Départementale de Haute-Saône
Département de Haute-Saône
Le département de Haute-Saône
Le département de Haute-Saône

- Sommaire**
- 01 Le Mot du Président
 - 02 Organigramme de la Fédération
 - 03 Les écrevisses de Haute-Saône
 - 04 Cartes de pêche 2022
 - 05 Que faire en cas de Pollution !
 - 06 Périodes d'ouvertures de la pêche
 - 07 Heures légales de pêche
 - 08 Les 54 A.A.P.P.M.A.
- 09 Les poissons de Haute-Saône
 - 10 Les Plans d'eau
 - 11 Réciprocité Haute-Saône/Jura sur l'Ognon
 - 12 Nouveaux Parcours, la petite Charme à Corbenay
 - 13 Cartographie des parcours de pêche
 - 14 Réglementation
 - 15 Parcours carpe de nuit
 - 16 Les réserves quinquennales et temporaires

01 Le Mot du Président

2021 aura permis un retour à une situation halieutique plus normale, tant sur le plan sanitaire qu'hydraulique même si nous sommes loin de conditions satisfaisantes. Quelques belles prises tant en première qu'en deuxième catégorie ont été enregistrées. Nous avons cette année, eu l'occasion d'accueillir une partie de l'équipe de France féminine de pêche à la mouche qui a laissé un excellent souvenir à celles et à ceux qui les ont côtoyées. Nous souhaiterions renouveler ce genre d'événement dans d'autres disciplines tant les avis et commentaires ont été favorables. Nous espérons, dans les années à venir, pouvoir ouvrir à la pêche un certain nombre de plans d'eau dédiés à des pratiques spécifiques comme le float tube, la pêche de la carpe, la pêche à la mouche...

Fin 2021 et début 2022 sera une période de renouvellement de nos structures associatives avec peut-être de nouveaux venus dans les associations comme à la fédération. J'espère que de jeunes pêcheurs n'hésiteront pas à s'investir dans le fonctionnement de notre réseau halieutique avec de nouvelles idées, de nouveaux projets et je suis persuadé que des plus anciens se feront un plaisir de les accompagner et de leur montrer le voie.

Cette fin d'année a vu se concrétiser un accord de réciprocité sur la basse vallée de l'Ognon entre la associations des départements de Haute-Saône et du Jura au bénéfice de tous, je remercie les administrateurs et présidents qui se sont investis dans ce travail avec leurs homologues jurassiens.

Même si nous relevons régulièrement des atteintes visant nos milieux aquatiques, je veux croire qu'un mouvement se dessine visant à prendre conscience de l'importance de ces milieux et la nécessité de les protéger en partant du principe que le seul lien qui unit toute la diversité sur terre, nous y compris... c'est l'eau, sans elle point de vie.

Je vous souhaite une bonne saison 2022 avec l'espoir de voir disparaître ces conditions sanitaires qui nous contraignent.

Le Président, Richard ALEXANDRE

EDITION 2022

PÊCHE

70 ans

Spécial de

VAL de SAÛNE

Découvrez la Saône. Les paradis des disciples de Saint-Pierre

Pratiquez la pêche à la mouche dans les eaux vives de l'Ognon

VOYAGES DU SUD

Osez le bonheur d'un séjour en gîte au coeur de mille étangs

3 DESTINATIONS IDÉALES POUR LES AMOUREUX DE LA PÊCHE !

Emportez vos informations au bord de l'eau : téléchargez l'application **MY HAUTE-SAÛNE**

ITINÉRAIRES | VISITES | LOISIRS | ÉVÉNEMENTS

Destinatio70.com

02 Organigramme de la Fédération

CONSEIL D'ADMINISTRATION	PERSONNEL
Richard ALEXANDRE Président	Service ADMINISTRATIF/STANDARD
Christian GAUSSIN Vice-Président	Christelle PIGNY
Renaud LATRONCHETTE Trésorier	Service COMPATIBILITÉ
Dominique GILLET Secrétaire	Baptiste LE GARR
Sylvain RUAUX Trésorier adjoint	Service TECHNIQUE
Denis ROYER Secrétaire adjoint	Cyrille PARDON
Bruno BOLOGNESI Secrétaire adjoint	Benoît DUMAIN
Daniel BONNARD Administrateur	AGENT D'ENTRETIEN
Jean-Michel COTTA Administrateur	Manuela DA SILVA
Jean-François DEVOLLE Administrateur	SIÈGE SOCIAL
Jean-Luc DUMONT Administrateur	04 avenue du breuil
Joseph MARTINEZ Administrateur	70000 VAIVRE et MONTILLE
Jacques RUAUX Administrateur	federation.peche.70@wanadoo.fr
Bernard TREDANT Administrateur	www.peche-haute-saone.com
Jean GOUSSIERE Membre de droit, Président de l'ADAPAEF 70	

Plage

BAR RESTAURANT

ESPACE DE LOISIRS - AVENUE DES RIVES DU LAC 70000 VAIVRE-ÉCAMONTILLE

07 69 54 21 10

www.bar-restaurantleplage.fr

08 Les 54 A.A.P.P.M.A. de la Haute Saône

AAPPMA	PRÉSIDENTS (ES)	PARCOURS DE PECHE	GARDES PARTICULIERS	COMMUNES / DISTRIBUTEURS DE CARTES DE PECHE
FDAAPPMA	Garde pêche assement sur toute la saône		JUDEN CHARPENTIER - 06.77.98.07.33	
AILLEVILERS CORBENAY	Dorothee LABROY 06.47.44.50.91	Augronne, Semouse, Combeault et Vieille Rivière	AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOUARD Claude - 06.33.44.26.75 MAREY Cécile - 06.24.55.51.70 LABACHE Philippe - 06.47.17.89.68 FOURRIER David - 06.83.44.29.54	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
AMONCOURT	J.François DEKET - 03.84.91.35.95	Lanterne, Saône (lot n°18), plans d'eau « Le Grand Pommier » et « Les Vermays »	RICHER David - 06.01.74.59.92	Durget Jean-Marc - 5 Impasse La Poussette - 03.84.91.59.39
AUTHOISON - QUENOICHE	Vincent FURTN - 03.84.91.25.78	Quenoiche, Authoison et Étang du Chêne des Bolles	/	/
BAULAY	Philippe DALOZ - 03.84.91.35.56	Saône (lots n°54-55-56) et plan d'eau « Le Truchot »	/	/
BEAUEU	Philippe DALOZ - 03.84.91.35.56	Quenoiche, Bief de Marçot et Ognon	/	/
BEAUMOTTE - AUBERTANS	Michel LASNIER - 06.87.04.23.67	Tourelle et Ognon	/	/
BOULOT	Thierry BERTHÉ - 06.08.88.75.78	Quenoiche et Ognon	/	/
BOURBEVILLE	Audiee SPOENNER@orange.fr	Breuchin et ses principaux affluents, Lanterne, Rôge, plans d'eau « Le Vieux Étang » et « La Tringotte » + « Le Chev » + « Inférieur et Supérieur »	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
BREUCHIN HAUTE LANTERNE	Audiee SPOENNER@orange.fr	Réise et Ognon	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
BRUYE LES PESMES	André FRAY - 03.84.31.62.99	Réise et Ognon	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
CHAGY	Michel FERRY - 06.35.55.83.87	Lisaine et ses affluents, Savoyard	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
CHAMPAGNEY RONCHAMP	Jean-Michel COTTA 03.84.91.35.97	Rahin et ses affluents, Canal de Monthelland, Canal d'Amélie Rhône ou Rhin, Saône, plans d'eau « Bassin de Champagny » + « Étang de Passavant » + Second Étang de Champagny + « Le gravier des Grands Champs à Champagny »	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
CHAMPLUTTE	Jean-Claude MAROT 07.48.15.16.26	Salon	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
CHANTES - RUPT	Eric MARET - 03.84.68.80.06	Saône (lots n°33-33-34), Rousseau - 7 Fontaines, Ravin et plan d'eau « La main du Baron »	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
CLAIRECOURT*	Jean-Philippe HELIN - 06.84.48.07.23	Région Tave et Zème et ses affluents	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
CONFLANS SUR LANTERNE	Henri DEBIEZ 03.84.91.35.97	Rôge, Lanterne, Semouse et son affluent Rousseau du Vassé, Lanterne et ses affluents	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
CUBRY LES SOINGS	Dominique GILLET 06.49.42.89	Office du Tourisme n°34bis-35-35bis et plan d'eau de « Noidans le Ferroux »	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
DAMPPIERE SUR SALON	Laurent VARD 03.84.91.35.97	Saône (lots n°51-52-53) et Salon	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
DEMANGEVILLE - CORRE	Michel GREULET 03.84.92.54.32	Concy, Canal de l'Étang et Saône (lot n°1)	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
ESSERTENNE	Didier ROUFOSSE - 06.87.36.16.79	Saône (lot n°66) et Rousseau d'Échalange	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
FAVERNEY	Sylvain RUAUX - 03.84.91.36.42	Lanterne, Canal de Mensuy et plan d'eau « Les Pêches Mûres »	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
FOUGEROLLES	Daniel BONNARD 06.49.42.89	Augronne (rive gauche), Combeault, Rôge et plan d'eau « Le Beuchot »	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
GRAY - ARC	Denis ROYER 06.14.09.42.89	Écoulottes, Saône (lots n°57-58-59-60-61-62-63-63bis-64-65), Morche, Tenet et plans d'eau « La Loge » + « ZAC Gray Sud » et « La Hye »	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
GY	Sébastien VINCENT 03.84.92.54.32	Morche 1ère et Zème	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
HERCOURT	Jean-Claude FERNANDEZ 06.40.08.08.21	Lisaine, Rousseau de Breuille, Rousseau de Féters, Rousseau de Colomieu, Rousseau de Courfontaine « Le Fay », Rousseau des « Pêches de Lière », plan d'eau communal « La Luthe »	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
JUSSEY	Didier LAMBI 06.88.59.37.08	Montargis, Saône (lots n°5bis-6-7-8-9-10-11-12-12bis-13-13bis), Menes, Ougette	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
LA COTE	Claude JACQUEY 03.84.30.24.86	Rahin	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80
LURE LES AYNANS	Serge JACQUEY - 06.08.44.17.15	Ognon, Rahin, Razu (rive droite), Reigne aval, Rousseau Notre Dame, plan d'eau « Étang Mollet »	FOURRIER David - 06.83.44.29.54 GEOISSE Gérard - 03.84.91.35.97 AUBRY Jean-Luc - 06.30.07.38.38 BOISSON Martial - 06.42.48.75.54 Épierre Bédarides - 4 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaud - 03.84.94.12.80

04 Cartes de pêche 2022

www.cartedepêche.fr

Accès à la pêche sur les lots des AAPPMA réciprocitaires

Accès à la pêche sur les lots réciprocitaires des EHGO, CHI et URNE

100 €

Carte MAJEURE INTERDEPARTEMENTALE E.H.G.O. Pêche à 1 canne en 1^{re} catégorie et à 4 cannes en 2^e catégorie sur les 91 départements de MAJEURE, du CHI et de URNE.

78 € / **113 €***

Carte PERSONNE MAJEURE Pêche à 1 canne en 1^{re} catégorie et à 4 cannes en 2^e catégorie

35 €

Carte PROMOTIONNELLE DÉCOUVERTE FEMME Pêche à 1 canne en 1^{re} et 2^e catégories tous modes de pêche

21 €

Carte PERSONNE MINEURE De 12 ans à - de 18 ans au 01/01/2022, pêche à 1 canne en 1^{re} et 2^e catégories, tous modes de pêche

6 €

Carte HERODOMADINE* Valable 7 jours consécutifs à compter de la date d'achat pour la pêche à 1 canne en 1^{re} catégorie et à 4 cannes en 2^e catégorie, tous modes de pêche

33 €

Carte JOURNALIERE Valable la journée aux heures légales pour la pêche à 1 canne en 1^{re} catégorie et à 4 cannes en 2^e catégorie, tous modes de pêche

13 € / **Non valable**

Carte FÉDÉRALE SANS C.P.M.A. La pêcheur a déjà une carte membre de la C.P.M.A. personne majeure ou mineure, d'un département non réciprocitaire

41,80 € / **78,80 €**

18,30 € (mineure)

* option 35 € Écoute

06 Périodes d'ouverture de la pêche par espèce

(selon l'arrêté préfectoral 2022)

Espèces de poissons	1 ^{re} catégorie : Ouverture générale du 12 mars au 31 septembre												2 ^e catégorie : Ouverture générale du 1 ^{er} janvier au 31 décembre											
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Traites faibles et ancien-chil	12												18*											
Ombre ou saumon de fontaine	12												18*											
Ombre chevalier	12												18*											
Ombre commun	12												18*											
Brochet et sandre	01 au 30												18											
Grenouilles vertes (1)	21												18											
Écrevisses à pattes grêles, pattes rouges, pattes blanches et des torrents	12												18											
Autres écrevisses	01												18											

*Pêche interdite toute l'année

*Régions n°01 : ouverture commune (1) Grenouilles rouges : pêche interdite toute l'année

05 Que faire en cas de pollution !

Karine vous accueille au BAR RESTAURANT Chez Yvette Cuisine familiale

Vente de produits régionaux & Epicerie fine

19 Grande Rue - 70130 RAY SUR SAONE • Tél. : 03 84 78 41 07

05 Que faire en cas de pollution !

Si vous êtes témoin d'un rejet suspect dans l'eau (odeur, couleur...) ou une mortalité/un comportement anormal de poissons, voici la conduite à tenir :

- 1) Localiser précisément l'emplacement (nom du cours d'eau, commune, lieu-dit...) et prenez des photographies
- 2) Contactez la Fédération de l'Ognon au 03.84.76.51.41 (horaires bureaux du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h30).

En dehors des heures de bureaux, veuillez composer le numéro des services compétents suivants : l'O.F.B. (03.84.76.17.00 ou 06.72.08.10.17), le service DDT "Crise" 06 76 49 10 49, les pompiers (18) ou la gendarmerie la plus proche.

Chaque atteinte à l'environnement fera l'objet d'une instruction par la commission environnement de la fédération.

Toutes les atteintes doivent être prises au sérieux. Amis pêcheurs, votre concours en tant que sentinelles sur le terrain nous est précieux !

Nos partenaires :

agence "le GOU" Haute Saône LE DÉPARTEMENT REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Certaines informations contenues dans ce tableau ont pu évoluer au moment de l'impression de cette édition, suite au renouvellement des conseils d'administration des AAPPMA.

AAPPMA	PRÉSIDENTS (E)	PARCOURS DE PECHE	GARDES PARTICULIERS	COMMUNES / DISTRIBUTEURS DE CARTES DE PECHE
MARNAY	Renaud LATRONCHETTE 06.29.64.15.32 appamarnay@orange.fr	Ognon et plan d'eau de « Marnay »	BOUGAUD Christian et NAUX Pascal 06.37.92.95.12	Campy du Lagon Vert - Route de Besançon - 03.84.31.73.16 COMTE André - 7 Rue de la Fontaine du Doux - 03.84.31.73.16 Office du Tourisme - 23 Rue de la Ville - 03.84.31.91.91 Quincellerie - 1 Avenue de Maray - 03.84.31.73.78
MELSEY	Richard ALEXANDRE - 06.42.37.06.05 alexandre70@wanadoo.fr	Ognon et affluents, Vernioise, Radon, Doue de l'Eau et Manuvillers, Rousseau du Balon (parie aval)	Jardierne RZF - 10 Avenue Jacques Pivrot - 03.84.31.62.68	MARSEY SERVAISE
MONTAGNEY	FLOUROT Denis - 03.84.31.56.05 d.flourot@laposte.net	Ognon	BOUGAUD Christian - 06.37.92.95.12 FLOUROT Daniel - 06.07.31.46.56 NAUX Pascal - 06.37.92.95.12	PESMES
MONTBOZON	Julien LAMBERT - 06.43.75.26.77 julien70@orange.fr	Ognon	BOUIN Pierre - 06.07.98.28.04	MONTBOZON
ORMOY	Raphaël HUMBLOT - 07.88.97.79.36 humblot.ren@wanadoo.fr	Saône (lots n°13-14-2bis-3-4-4bis-5)	CHAMMON Etienne - 06.36.94.67.26 FEROT Serge - 06.47.63.64.09	ORMOY
PESMES	Pascal VERNEST vernest_pascal@orange.fr	Ognon	BOUGAUD Christian - 06.37.92.95.12 NAUX Pascal - 06.37.92.95.12	PESMES DAMMARTIN MARPAISSIN
PLANCHER BAS	/	Bahin, Rousseau du Pré d'Amiez et de Malombre, Rousseau	BILLARD André - 34 Rue Louis Pergaud - 03.84.27.92.03 HENRI René - 16 Rue du Repos - 03.84.27.92.03 Tabac Presse - 12 Rue du Tour - 03.84.25.95.10	PLANCHER BAS PLANCHER BAS PLANCHER BAS RONCHAMP
PLANCHER LES MINES	Michel BOUABDALLAH 06.82.62.62.67	Bahin, Rousseau de la Fontaine, Doue de l'Eau, Rousseau du Balon (parie amont), Rousseau des Roches, Rousseau de derrière les Roches	Office du Tourisme - 25 Rue le Corbier - 03.84.63.50.82	NONCHAMP
PORT D'ATELIER	Dominique QUANDIA 06.82.62.62.67	Saône (lots n°15 bis, 16-17), plans d'eau de « Fleury les Favennes » (n°5-6-9)	DEXET Stéphane - 07.89.53.06.98 RICHER David - 06.01.74.59.92	PORT D'ATELIER PURBERTOT
PORT SUR SAONE	Gaston BERTHÉ 03.84.91.69.02	Ognon (lots n°119-120-21-22)	GAUDINET Simon - 06.74.96.13.71 PETITGERARD Didier - 06.74.96.13.71	PORT SUR SAONE PUSEY
RAY SUR SAONE	Karine PIGNY 03.84.76.51.41	Saône (lot n°41)	LHULLIER Stéphane - 03.84.76.51.41	RAY SUR SAONE PUSEY
RENAUCOURT	Serge ROUSSET - 03.84.08.92.25 serge.rousset@orange.fr	Gourgeonne	ROCHON Jean-Paul - 15 Grande Rue - 06.85.97.20.40	RENAUCOURT
ROCHE ET RAUCOURT	Eric SORNAY - 048872145 eric.sornay@orange.fr	Vannoy	Office du Tourisme - 2 bis Rue Jean Mouney - 03.84.67.16.94	DAMPPIERE SUR SALON
SAINT LOUP SUR SEMOUSE	Jean-François DEVOLLE 06.87.73.93.23 jdevolle@hotmail.fr	Semouse, Combeault, Augronne, Dorgeon, Flaney et plan d'eau « Les Ballastiers »	Au Pêcheur Luptien - 17 Rue Henri Guy - 03.84.49.69.40 Café de la Brasserie - 21 Rue Henri Guy - 03.84.49.69.40	SAINT LOUP / SEMOUSE
SECY SUR SAONE	François VARD 03.84.92.87.81 fvard70@orange.fr	Saône (lots n°25-26-27-28-29)	DORGET Francis - 06.08.24.94.74 TALBOT Frédéric - 06.87.92.25.60	SECY SUR SAONE

Conseil et management en poissons d'eau douce

Prestations pêches d'étangs et lacs
Transport de poissons vivants - Repeuplement de poissons d'eau douce



Route d'Auxelles Lieu-dit "Les Chayots" - 90 330 CHAUX - Tel : 03 84 27 69 59 - Fax : 03 84 29 98 30
port. 06 08 43 27 03 - www.pisciculture-beaume.fr

La pisciculture vous propose de découvrir son magasin de vente de poissons au détail.

- Pour les particuliers & les professionnels
- Poissons d'eaux douces
- Poissons d'eaux de mer

10 Les plans d'eau

Près de 300 hectares de plans d'eau sont accessibles pour pêcher en Haute-Saône. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire, et permettent d'utiliser des techniques de pêche diversifiées.

N°	Nom de l'étang	AAPPMA	Superficie (ha)	Floater
1^{ère} CATEGORIE PISCICOLE				
1	Etang du Beuchot	Fougères	22	
2^{ème} CATEGORIE PISCICOLE				
2	Le Grand Emprunt	Amoncourt	5,5	
3	Les Vernayes	Amoncourt	10	
4	Etang du Chêne des Bolles	Authois	0,3	
5	Le Truchot	Beaujeu	1	
6	La Trinquette	Breuchin et Haute-Lanterne	3,4	
7	Le vieux Etang	Breuchin et Haute-Lanterne	1,4	
8	Les 7 chevaux	Breuchin et Haute-Lanterne	7,4	
9	Bassin de Champagny	Champagny-Ronchamp	80	
10	Etangs de Passavant	Champagny-Ronchamp	5,6	
11	L'Écluse	Champagny-Ronchamp	0,8	
12	Etang de Noidans-le-Ferroux	Cubry-les-Soings	2,4	
13	Les Prés Mouts	Faverney	1	
14	L'enclos des Chavannes	Fougères	0,5	
15	Etang ZAC	Gray-Arc	1,7	
16	La Hye	Gray-Arc	3,2	
17	La Loge	Gray-Arc	13	
18	Etang d'Héricourt	Héricourt	1,3	
19	Etang de Cintrey-Preigny	Fédération 70	6,4	
20	Etang Mollet	Lure-les-Aynans	9	
21	Plan d'eau de Marnay	Marnay	26,5	
22	Etangs de Fleurey-les-Faverney	Port d'Atelier	13,5	
23	La Béguine	Soing	0,5	
24	Ile Tranche	Somay	5,4	
25	Les Ballastières	St Loup/Sémouse	8	
26	Lac de Vaivre	Vesoul	90	
27	Etang de Pontcey	Vesoul	2,1	
28	Etang de Magny	Villersexel	1,9	
29	La Petite Charme NOUVEAU	Fédération 70	10,5	

09 Les poissons de Haute-Saône

LES POISSONS DE TÊTE DE BASSIN

LES CYPRINIDÉS D'EAU VIVE

LES GRANDS CARNASSIERS

LES CYPRINIDÉS D'EAU CALME

LES AUTRES ESPÈCES

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

RAPPEL : Tout pêcheur ayant adhéré à une AAPPMA peut pratiquer la pêche à l'aide d'une ligne sur l'ensemble des parcours du domaine public fluvial (DPF) au niveau national.

11 Réciprocité Haute-Saône/Jura sur l'Ognon

Une convention a été signée entre les AAPPMA de Pesmes (70) et de Thervey (39) afin de mettre en commun les parcours de pêche détenus par les deux sociétés de pêche.

Les pêcheurs ayant une carte de pêche Fédérale en Haute-Saône, une carte à l'AAPPMA de Thervey, ou une carte inter-Fédérale, peuvent désormais pêcher sur les deux rives de l'Ognon.

Communes concernées par cette réciprocité :

- Pour la rive Haut-Saônoise : Pesmes, Malans, Breslley.
- Pour la rive Jurassienne : Dammartin-Marpain, Thervey.

https://www.peche-jura.com/aappma-thervey-le-brochet-de-l-ognon.html

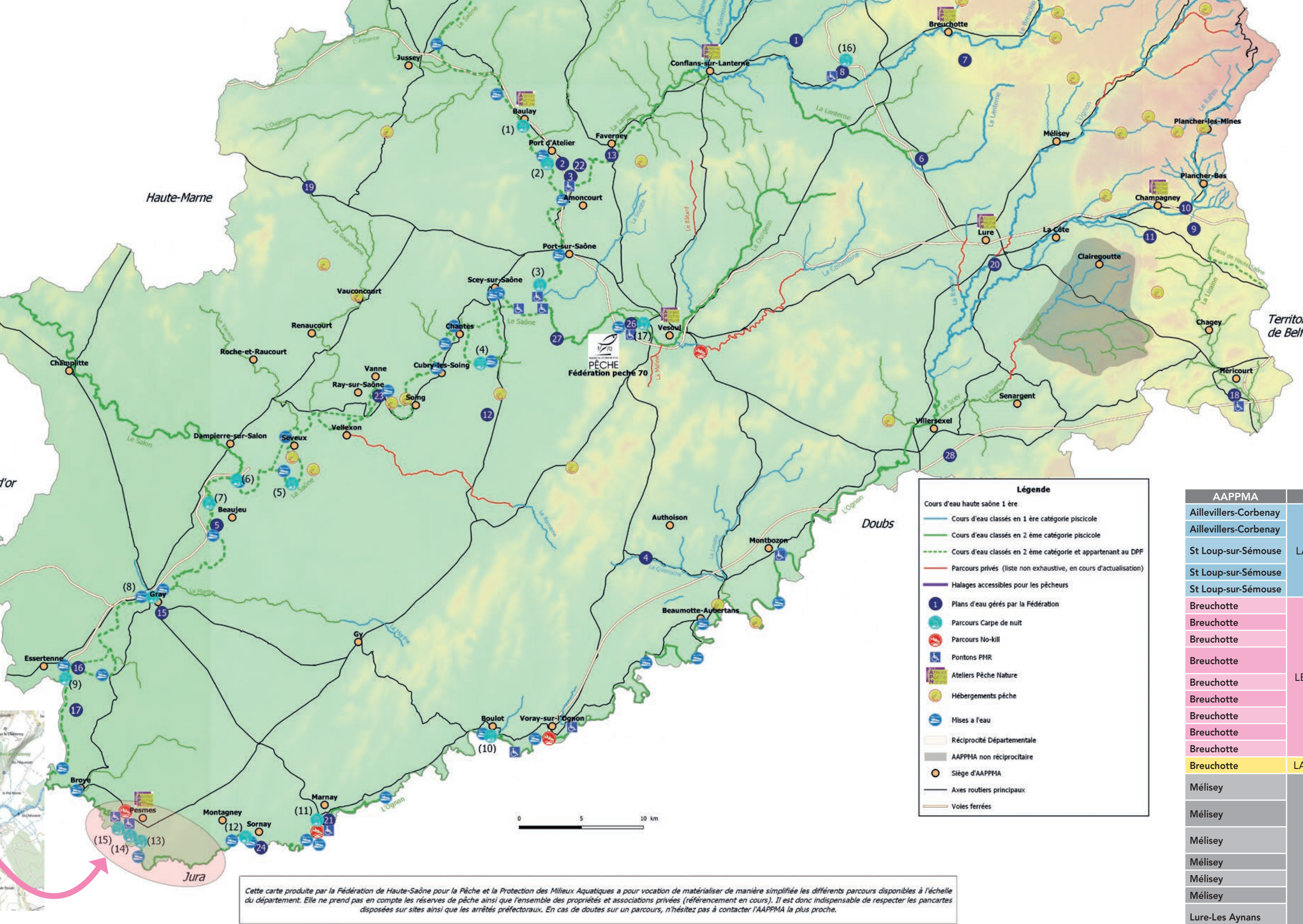


Navigation sur le domaine public

FLOAT TUBE
Pour leur sécurité et éviter toute entrave à la navigation, les utilisateurs de float tube ne doivent en aucun cas se trouver dans le chenal navigable et à sa proximité mais sont limités à la proximité immédiate de la rive. Ils ne doivent jamais franchir les panneaux d'interdiction de type A1 et respecter la signalisation à l'approche des barrages. Toute pratique est interdite il ou la baignade est interdite, en période de crue, la nuit et par temps de visibilité réduite. Pas de stationnement sous les ponts.
Le port du gilet de sauvetage est vivement recommandé.

OCCUPATION DU D.P.F.
Il est rappelé que toute occupation du domaine public fluvial, que ce soit un ponton, un aménagement dans la berge ou une barque stationnée, est soumise à autorisation et redevance, sur la Saône navigable ou non. S'adresser à VNF pour toute demande.

13 Cartographie des parcours de pêche en Haute-Saône



15 Parcours Carpe de nuit

17 parcours destinés à la pratique de la pêche de la carpe de nuit sont actuellement disponibles en Haute-Saône, ils sont répartis de la manière suivante :

- 9 sur la Saône :
 - AAPPMA de Bauley (1)
 - AAPPMA de Port d'Atelier (2)
 - AAPPMA de Vesoul (3) et (4)
 - AAPPMA de Seveux (5)
 - AAPPMA de Dampierre-sur-Salon (6)
 - AAPPMA de Beaujeu (7)
 - AAPPMA du Gray (8)
 - AAPPMA d'Essartennes (9)
- 6 sur l'Ognon :
 - AAPPMA de Boulay (10)
 - AAPPMA de Marnay (11)
 - AAPPMA de Somay (12)
 - AAPPMA de Pesmes (13) (14) et (15)
- 2 sur des plans d'eau :
 - AAPPMA du Breuchin : Lac des 7 chevaux Supérieur (16)
 - AAPPMA de Vesoul : Lac de Vaivre (17).

Les limites exactes sont visibles sur le site internet de la fédération, rubrique carte interactive : https://www.peche-haute-saone.com

16 Les Réserves quinquennales

COURS D'EAU	COMMUNE	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL
Ormoiy et Ranzeville		67 m en amont du barrage d'Ormoiy	50 m en aval du barrage
Aisey-Richecourt et Ormoiy		160 mètres en amont de l'île du moulin Sainte Chloé	Jonction avec l'île
Ormoiy		50 mètres en amont de l'écluse	Near avec la Saône
Candecourt		Entrée de la dérivation du barrage	42 mètres en aval de l'île
Jussey		PK 389.970	PK 389.670
Montreux les Bauley		50 mètres en amont de l'écluse	Jonction avec la Saône en aval
Conflandey		Pont du C.D. 152	Confluence avec la Lanterne
Port-sur-Saône		Extrémité rive droite du barrage	Parlement amont du pont routier de la RN 19
Ferrières les Scy et Vauchoux		230 mètres en amont du barrage de Chemilly	100 mètres en aval du barrage
Scy-sur-Saône		Crête du barrage	Pont du C.D.3
Scy sur Saône et Chassey les Scy		146 mètres en amont du barrage de St Albin	50 m en aval et jusqu'au pont sur la dérivation en rive droite
Rupt sur Saône et Chantes		Entrée de la dérivation du barrage de Chantes	68 mètres en aval du barrage
Fédy		Entrée de la dérivation	50 mètres en aval de l'écluse de Cubry-les-Soings
Soing		20 mètres en amont du bras du déversoir de Soing	50 mètres en aval du bras sur 50 mètres
Fédy et Soing		90 mètres en amont du barrage du moulin de Soing	70 mètres en aval du barrage
Soing		Confluence de la frayère des Bassots avec la Saône	Plan d'eau inclus
Charentenay et Vanne		50 mètres en amont de l'extrémité rive droite du barrage fixe de Charentenay	50 mètres en aval de l'extrémité rive gauche du barrage
Charentenay et Ray sur Saône		50 mètres en amont de l'extrémité rive gauche du barrage	50 mètres en aval de l'extrémité rive droite du barrage
Charentenay		50 mètres en amont de l'écluse	50 mètres en aval de l'écluse
Ferrières les Ray		50 mètres en amont de l'écluse	50 mètres en aval de l'écluse
Seveux		50 mètres en amont de l'extrémité rive droite du barrage	50 mètres en aval de l'extrémité rive gauche du barrage
Savoveux		50 mètres en amont de l'extrémité rive gauche du déversoir de l'usine	50 mètres en aval de l'extrémité rive droite du pertuis
Savoveux		50 mètres en amont de l'écluse	50 mètres en aval de l'écluse
Autet		Pont de la Vieille Saône	Embouchure de la presqu'île de la Crèche
Autet			Rive gauche face au camping
Vereux		50 mètres en amont de l'extrémité rive gauche du barrage	150 mètres en aval de l'extrémité rive droite du barrage
Beaujeu		50 mètres en amont de l'écluse	50 mètres en aval de l'écluse
Rigny		50 mètres en amont de l'entrée d'eau de l'usine hydro-électrique en rive droite	100 mètres en aval du barrage avec extension de 50 mètres
Gray et Rigny		50 mètres en amont de l'écluse	50 mètres en aval de l'écluse
Graymont et Esmoulin		170 mètres en amont du moulin de l'écluse	50 mètres en aval de l'usine hydroélectrique de Gray
Apremont		50 mètres en amont de l'extrémité rive gauche du barrage	360 mètres en aval de l'extrémité rive droite
La Basse Vaivre, Selles et Montdoné		100 mètres en amont du barrage des Bruaux	50 mètres en aval du barrage
La Basse Vaivre, Passavant la Rochère et Demangeville		100 mètres en amont du parement amont du pont de la Basse Vaivre	100 mètres en aval du pont
Demangeville		100 mètres en amont du barrage de Demangeville	50 mètres en aval du barrage
Demangeville		Totalité de l'ancien méandre situé en rive droite du Coney à 1 kilomètre en aval du pont de Demangeville « le Flageux » parcelle ZA n° 3	
Corre		100 mètres en amont du barrage de Corre	100 mètres en aval de cet ouvrage
Corre		100 mètres en amont de la passerelle de halage, à hauteur de l'écluse n° 46	100 mètres en aval
Faverney		240 m en amont de la face aval du pont routier du C.D. 434	260 mètres en aval du pont
Amoncourt		150 mètres en amont de la RD 20	RD 20
Chambony les Pin		Annexe fluviale de l'Ognon à l'aval de Chambony-les-Pin, soit une longueur de 300 m	
Champagny		50 mètres en amont du barrage	Barrage
Champagny, Frahier et Chatebier, Chalorvillars		Intégralité du linéaire du canal de fuite du bassin, soit 2800 m.	

Les Réserves temporaires 2022

AAPPMA	BV	COURS D'EAU	COMMUNES	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	LINEAIRE
Aillevillers-Corbenay		Le ruisseau du Clos Champ Tenon	Corbenay	Sur tout son cours		5000 m
Aillevillers-Corbenay		La Sémouse	Aillevillers et Lyaumont	Usine Chalumeau	Pont de la RD 57 bis	900 m
St Loup-sur-Sémouse	LA SEMOUSE	La Sémouse	St Loup-sur-Sémouse	Entre la limite supérieure de la passerelle amont et la limite inférieure de la passerelle aval, de part et d'autre du grand pont au centre de Saint Loup sur Sémouse		285 m
St Loup-sur-Sémouse		Le canal de la Forge	Magnocourt	80 mètres en amont du pont de la RD 10	Jonction 100 m en aval avec le ruisseau "le Chaney"	
St Loup-sur-Sémouse		Le ruisseau du Molun	Jussey	Confluence "des deux Gouttes"	50 m en aval du pont du "chemin du Grand Bois"	350 m
Breuchotte		Le Breuchin	Breuchotte	Barrage de Breuchotte (300 m en amont du pont)	Micro-centrale (Société Hydrologique du Breuchin)	400 m
Breuchotte		Le Breuchin	Amont-et-Effrenay	Seuil aval du moulin d'Es-Paget		2200 m
Breuchotte		Le ruisseau de la Foule	Faucogney	Sa source (étang des neufs près)	Calvaire VGE sur la RD 72	2000 m
Breuchotte		Le Bief	Faucogney	Calvaire de la sciencie sur la RD 236	Barrage à la confluence du Beuletin et du Breuchin	1250 m
Breuchotte	LE BREUCHIN	Le ruisseau d'Effrenay	Amont-et-Effrenay	RD 6, lieu-dit "la Rochotte"	Pont d'Effrenay	700 m
Breuchotte		Le ruisseau du Tertre	Amont-et-Effrenay		Sur tout son cours	1100 m
Breuchotte		Grand Canal	Breuchotte		Sur tout son cours	900 m
Breuchotte		Canal d'irrigation des longneux	Friedocheville		Sur tout son cours	2000 m
Breuchotte		Le ruisseau le Radon	Radion et Breuchotte	Pont dit du Moulin à Radon	Seuil à Breuchotte (80 m en aval de la passerelle)	700 m
Breuchotte	LA LANTERNE	La Lanterne	Linexert	Pont de la RD 238	Pont de LINEXERT	400 m
Mélissey		Le Radon (le canal)	Belonchamp	Prise d'eau en rive gauche du Radon	Confluence avec l'ancien lit de l'Ognon (dans sa totalité)	1040 m
Mélissey		Canal des Loups	Mélissey	Vanne de la Praille	Jonction avec l'Ognon dite "la Ravalle" (sur tout son cours)	350 m
Mélissey		Canal d'irrigation des prés du Damont	Belonchamp	Confluence avec l'Ognon au lieu-dit "le Davaux"	Prise d'eau située au lieu-dit "le Damont"	350 m
Mélissey		Le Manselleries	Belonchamp - Mélissey	Limite communale Belonchamp - Ternuay	Confluence avec l'Ognon	5000 m
Mélissey		L'Ognon	Servance	Virage face à la Maison MALEY	Pont de l'église	300 m
Mélissey		L'Ognon	Belonchamp	Vanne, propriété de M. DEMESY	Maison de M. DEMESY	400 m
Lure-Les Aynans		L'Ognon	Vy-les-Lure et Vouhenans	66 mètres en amont du barrage de la pisciculture FAIVRE/GRENTZINGER	120 mètres en aval de ce barrage	186 m
Marnay		L'Ognon	Marnay	Aval du barrage	Ponts de MARNAY	700 m
Pesmes		L'Ognon	Pesmes	Totalité de la frayère au lieu-dit "l'Aigle d'Angre" jusqu'au droit du prolongement de la rive gauche		70 m
Pesmes		L'Ognon	Pesmes	Canal déversoir en aval de la centrale		200 m
Pesmes		L'Ognon	Pesmes	Lieu-dit "Près des Essars" section ZA, parcelles n° 41 et 42		25 ares
Pesmes		L'Ognon	Bussières	"La vieille rivière" en rive droite, sur la totalité de la longueur		840 m
Voray-sur-Ognon		FD70	Aillevans	Bras mort de la frayère des Roches sur tout son parcours parcelle n° 29 du cadastre, "derrière le vieux moulin", en rive droite de la rivière l'Ognon		
Villersexel		La Saline	Longeville et Gouhenans		Sur tout son cours	
Broye-les-Pesmes		La Rézie	Vadans	Pont de la route de Valay (RD 22)	Ruisseau « Le Chevigny »	280 m
Authois-Queoche		La Quoche	Ruhans		Lieu dit "Sciencie Verdant"	
Plancher-Bas		Le ruisseau des Battants	Palante et Frederic Fontaine	Sa source	200 mètres en aval du pont situé face à l'entrée de l'usine REBOUD	490 m
Clairegoutte		Le ruisseau de Fontaines	Fontenois-Montbozon	Pont de la route de Sorans, sortie de Fontenois les Montbozon	Jonction avec la Linotte	2000 m
Clairegoutte		La Linotte	Dampierre-sur-Linotte	Sa source	Presle	2000 m
Vesoul		Vesoul	La Colombine	Deversoir	Pont de la RD 9	300 m
Vesoul		Vesoul	Mazières	Pont de l'ancien tacot	Ancien moulin	300 m
Vesoul		Ru d'Argirey	Villers-Pater		Sur tout son cours	1140 m
Vesoul		La Scyotte	Bougnon	RD 100	RD 434	1200 m
Vesoul		La Scyotte	Scye		Traversée du village de SCYE, entre les deux ponts	300 m
Vesoul		Le Durgon	Mailleurcourt-Charette	Etang Henry	Pont du Bois des Ages	2100 m
Vesoul		Le ruisseau de la Cude	Mailleurcourt-Charette		Pont du Bois des Ages	2000 m
Lac de Vaivre			Vaivre-et-Montille	Zone de protection écologique, dite zone C, partie Nord Est du Lac / Bras d'alimentation du lac, dans sa totalité, la plage et les pontons côté camping / Du bord côté droit de la prise de l'alimentation du lac, au bout de la plage côté Ludbac sur environ 300 mètres y compris les pontons		400 m
La Saône		La Saône	Faverney	Rive gauche, du PK 376,400 au PK 376,300 : 50 mètres en amont et 50 m en aval de la confluence avec la frayère		100 m
La Morthe		La Morthe	Bucy-les-Gy	Barrage Raby	Pont de la route de Vellefrange à Vellefrey	400 m
Ruisseau de Buland			Citey et Vellefrey Velle frange		Tout son cours, ruisseaux affluents inclus.	
Jussey		Etang de Cintrey-Preigny	Preigny	Ruisseau d'aménage sur une longueur de 100 m et la queue de l'étang sur une longueur de 100 m		200 m
Jussey		L'Ougotte	Chavivrey-le-Châtel	Ferme du Moulinet (limite commune d'Ouge)	Pont Sur l'Ougotte face longe de la Brocotte	1000 m
Jussey		La Manche	Jussey	Bief de la crèche-garderie	Pont de la route de Verdun RD3	200 m
Jussey		Le ruisseau du Clois	Jussey	Rue de la plage à la confluence avec la Saône y compris la frayère aménagée en rive gauche du ruisseau. Et 20 m de la rive droite de la Saône à l'amont et à l'aval de la confluence du ruisseau		150 m
Seveux		Le Fossé de l'Hôpital	Seveux		Sur tout son cours	1200 m
Vaucoeur		La Gourgonne	Vaucoeur	Avant de la station de pompage des eaux de Vaucoeur à la limite du terrain de Beauvalet		530 m
Fougères		La Combeauté (canal)	Fougères	Vanne débarrassant le canal d'emprise du canal de Fougères-le-Château	jusqu'à la confluence avec la Combeauté	
Fougères		Le ruisseau des Novelots	Fougères	Limite des vagues sur une longueur de 300 m en aval		300 m
Demangeville/Corre		La Saône	Corre		La Marina dans sa totalité	

Granulats De Franche Comté

Production / Vente de sables et graviers de qualité
A proximité de chez vous, pour tous vos projets.

G.D.F.C. Nous contacter 03 84 96 33 00

CITROËN Vesoul - Lure - Luxeuil

- Véhicules Neufs
- Occasions toutes marques garanties
- Entretien, Réparation
- Carrosserie & Vitrages
- Pièces détachées & Accessoires

NOUVEAU CITROËN È-C4-100% ÉLECTRIC
& NOUVEAU CITROËN È-BERLINGO VAN-100% ÉLECTRIC

CITROËN Vesoul - Zone Technologia - 03 84 97 14 14
CITROËN Lure - Z.I. des Cloyes - 03 84 30 46 70
CITROËN Luxeuil - 35 Av. du M^e Turenne - 03 84 40 22 38

12 NOUVEAU PARCOURS : la petite Charme à Corbenay

Ce début d'année 2022 est marqué par l'ouverture à la pêche du site de la petite à Charme (commune de Corbenay). Grâce à votre carte de pêche, et dès le 21 janvier 2022, vous pouvez accéder à 3 gravières qui bénéficient toutes d'une réglementation particulière :

- Le Bass-center (1,8 hectare) : Il est principalement destiné à la pêche du Black-bass, mais les pêcheurs pourront également avoir la chance de capturer d'autres espèces de carnassier.
- Le Parcours carnassier en Float-tube (7,6 hectares) : La pêche est exclusivement réservée à la pêche du carnassier du dernier samedi d'avril au 31 janvier. En dehors de cette période, la pêche sera réservée à la pêche de la carpe.
- Le parcours de pêche à la carpe (1 hectare) : Sa vocation principale est la pêche de la carpe, qui est possible soit de manière traditionnelle, soit à la grande canne.

A noter que sur l'ensemble des gravières, la pêche devra être pratiquée en No-kill, c'est-à-dire que tout poisson capturé devra être immédiatement remis à l'eau.

Vous retrouverez la réglementation complète sur les panneaux d'information disponibles sur le site ou sur notre site internet www.peche-haute-saone.com

14 Réglementation

Pour plus d'informations, se référer à l'arrêté préfectoral disponible sur notre site internet

1^{ère} CATEGORIE PISCICOLE

Tailles et quotas :

- 35 cm OMBRE COMMUN
- 25 cm* TRUITE, OMBLE OU SALMON DE FONTAINE ET OMBLE CHEVALIER
- 60 cm BROCHET
- 2 BROCHETS par pêcheur et par jour à compter du 30 avril
- 6 SALMONIDÉS par pêcheur et par jour dont au maximum 4 truites fario et/ou ombres commun

*sauf pour les cours d'eau suivants : Breuchin en amont du barrage Clément au Plain de Corvilliers, Ruisseau de la Croslière, Beuletin, Doue de l'œu et Ognon en amont de leur confluence, Radon (ru de Fresse), Rahin en amont de l'ancien barrage de Plancher-les-Mines, et tous leurs affluents. Taille : 23 cm

Modes de pêche :

- 1 ligne
- 6 balances à écrevisse (diam. maxi 30 cm et taille de 10 mm)
- 1 carafe (maximum de 2 litres de contenance)

Afin d'éviter la capture non-accidentelle de brochets et de sandres durant la période de fermeture de ces deux espèces, la pêche au vil, au poisson mort ou artificiel et aux leurres est interdite dans les eaux de 2ème catégorie piscicole du 31 janvier 2022 au 29 avril 2022 inclus.

L'utilisation d'anguilles comme appâts est interdite à tous les stades de son développement (civiles, anguillettes, anguilles) de même que tout poisson dont la taille est réglementée.

2^{ème} CATEGORIE PISCICOLE

Tailles et quotas :

- 60 cm